

FAITS SAILLANTS 2003

CRISE DE L'ESB

La découverte d'un cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) en Alberta, en mai 2003, a plongé la production des bovins dans une crise sans précédent. La vache de réforme a perdu plus de 70 % de sa valeur et les producteurs de lait ont subi des pertes de revenu substantielles.

Les gouvernements fédéral et provincial ont annoncé des programmes d'aide, le dernier offrant une compensation de 255 \$ par tête de bétail pour 20 % du cheptel laitier, sur une période de 16 mois. Malgré tout, les pertes assumées par les 8000 fermes laitières québécoises ont atteint les 80 millions de dollars sur une base annuelle, pour tous les animaux ayant subi les contrecoups de l'embargo.

AUGMENTATION DU PRIX DU LAIT

Le 1^{er} février 2003, le revenu cible du lait de transformation a augmenté de 2,36 ¢ le litre de lait standard.

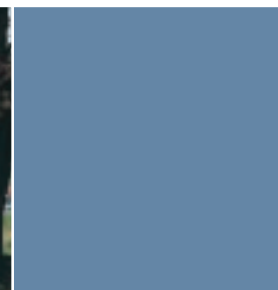
Malgré cette hausse, moins de 30 % des producteurs de lait au Canada ont pu couvrir leur coût de production en 2003. Rappelons que la Commission canadienne du lait (CCL) s'est engagée à augmenter le prix du lait à la ferme de façon à ce que 50 % des producteurs couvrent leur coût de production à la date du 1^{er} février 2006.

Le 15 décembre 2003, la CCL a annoncé une hausse du revenu cible du lait de transformation de 2,19 ¢ le litre pour le 1^{er} février 2004. Signalons que cette augmentation ne comblera même pas les pertes liées à la crise de la vache folle, après aides gouvernementales.

P5 : PRIX CIBLE DU LAIT DE CONSOMMATION

À la suite d'une décision rendue par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, les producteurs ont obtenu 3 ¢ d'augmentation sur le litre de lait de classe 1 en février 2003.

À l'automne suivant, les producteurs, transformateurs et signataires gouvernementaux du Québec et des provinces Maritimes ont signifié leur appui à une proposition d'augmentation de 4 ¢ le litre du prix cible du lait de classe 1. Toutefois, en décembre, l'Ontario annonçait son désaccord sur la hausse de 4 ¢ en raison d'un veto des transformateurs de cette province. Aucune politique de prix cible P5 n'a donc pu être adoptée. Cette impasse a démontré des lacunes importantes dans le processus de négociation actuel. Des discussions se tiendront assurément au cours de la prochaine année afin de corriger la situation.



HIGHLIGHTS – 2003

BSE CRISIS

The discovery of a single case of Bovine Spongiform Encephalopathy (BSE) in Alberta, in May 2003, has created an unprecedented crisis in the cattle production sector. The value of cull cows has dropped by over 70% and milk producers have sustained significant income losses.

Compensation programs were announced by the federal and provincial governments. The last program provided for \$255 per head of cattle for 20% of the dairy herd, spread over a 16-month period. Despite this assistance, losses for Quebec's 8,000 dairy farms total \$80 million, on an annual basis, for all animals affected by the embargo.

INCREASE IN MILK PRICES

On February 1, 2003, the target price for industrial milk rose by 2.36¢ per litre of milk of standard composition.

Despite this increase, less than 30% of Canadian dairy producers covered their cost of production in 2003. As you may recall, the CDC made a commitment to see that 50% of producers cover their cost of production by February 2006.

On December 15, 2003, the CDC announced an increase in the target price for industrial milk of 2.19¢ per litre, effective February 1, 2004. It should be pointed out that this increase will not cover losses resulting from the mad cow crisis, even after government compensation.

P5: FLUID MILK TARGET PRICE

Following a decision by the Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, producers obtained an increase of \$0.03 per litre of Class 1 milk in February 2003.

Last fall, producers, processors and government representatives in Quebec and the Maritimes backed a proposal to increase the Class 1 target price by \$0.04 per litre. However, in December, Ontario expressed disagreement with this \$0.04 increase due to a veto by that province's processors. It was not therefore possible to adopt a target price policy for the P5 provinces. This impasse has pointed up important shortcomings in the current negotiation process. Discussions will certainly take place in the coming year to correct the situation.

WORLD TRADE ORGANIZATION (WTO)

End of individual export contracts

To comply with the WTO December 2002 decision, individual export contracts ended in spring 2003. Milk committed for export contracts continued to be delivered and paid to producers under the terms agreed upon until the end of April. Processors had until the end of the dairy year to dispose of export products.

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC)

Fin des contrats d'exportation individuels

Afin de se conformer à la décision rendue par l'OMC en décembre 2002, les contrats d'exportation individuels ont pris fin au printemps 2003. Le lait engagé dans des contrats d'exportation a pu être livré et payé aux producteurs selon les modalités prévues jusqu'à la fin du mois d'avril. Les transformateurs avaient, par ailleurs, jusqu'à la fin de l'année laitière pour écouler leurs produits d'exportation.

Négociations en agriculture

Les discussions sur le commerce agricole dans le cadre du cycle de négociations de Doha ont tenu les producteurs en haleine pendant une bonne partie de l'année 2003. Les propositions sur la table ne permettraient pas le maintien de la gestion de l'offre à long terme. L'échec de la conférence de l'OMC à Cancún et le ralentissement des négociations accordent un certain répit aux organisations de producteurs et aux négociateurs canadiens

pour obtenir une évolution des discussions en faveur du maintien de la gestion de l'offre.

Soulignons que des représentants de la Fédération se sont rendus à Cancún, au mois de septembre, afin d'appuyer le gouvernement canadien dans ses négociations et de promouvoir la gestion de l'offre.

COALITION G05

Le 27 juillet 2003 a eu lieu le lancement officiel de *G05, Coalition pour un modèle agricole équitable, la gestion de l'offre* et de sa campagne d'adhésion, à l'occasion de la miniconférence ministérielle de l'OMC à Montréal.

La Coalition a été mise sur pied pour appuyer le gouvernement canadien dans ses négociations à l'OMC afin qu'il obtienne les conditions nécessaires au maintien de la gestion de l'offre au Québec et au Canada. Au fil des mois, près de 10 000 personnes issues de différents secteurs d'activité ont signifié leur appui à la Coalition, dont plusieurs députés provinciaux et fédéraux.

MODIFICATION DES MESURES DE DISCIPLINE DE PRODUCTION

Le 1^{er} avril, la mesure de responsabilisation individuelle de la production hors quota a été modifiée. À partir de cette date, la production payée hors quota à un producteur n'était plus déduite de son quota pour l'année laitière 2003-2004. Par ailleurs, le 1^{er} août 2003, le revenu de la production hors quota a été porté à 0 \$, mais les frais de mise en marché ont continué d'être déduits.



Negotiations on agriculture

The discussions on agricultural trade under the Doha Round of negotiations kept producers on edge for a good part of 2003. The proposals currently on the table do not allow for maintaining supply management in the long term. The collapse of the WTO ministerial conference in Cancun and the slowdown in negotiations have enabled producer organizations and Canada's negotiators to buy some time to positively influence the outcome of negotiations to permit preserving supply management.

Representatives from the Federation went to Cancun last September to support the Government of Canada in its negotiations and promote the benefits of supply management.

G05 COALITION

The *G05 Coalition for a Fair Agricultural Model, Supply Management*, and the campaign to sign up members was officially launched on July 27, 2003, in the run-up to the WTO mini-conference in Montreal.

The Coalition was set up to support the Canadian Government in negotiations at the WTO so as to obtain conditions needed to maintain supply management in Quebec and Canada. Over the months, close to 10,000 people from various sectors of activity have become members, including several provincial and federal elected representatives.

MODIFICATION TO PRODUCTION DISCIPLINE MEASURES

The individual accountability measure for over-quota production was modified on April 1, 2003. From that date on, production paid to a producer at the over-quota price was no longer deducted from his quota for the 2003-2004 dairy year. In addition, effective August 1, 2003, returns from over-quota production were set at \$0 but marketing charges continued to apply.

ADJUSTMENT TO PRODUCERS' PRODUCTION ENTITLEMENT

Due to an increase in Canadian requirements and lower production in fall 2002, the Federation's Board of Directors increased producers' non-tradable quota from 3 to 4% on March 1, 2003, and from 4 to 6% on April 1. However, on August 1, producers' non-tradable quota was reduced to 4%, given production levels at that time.

MODIFICATION DU DROIT DE PRODUIRE DES PRODUCTEURS

Une hausse des besoins canadiens et un niveau de production plus faible à l'automne 2002 ont amené le conseil d'administration de la Fédération des producteurs de lait du Québec à augmenter la quantité de quota non négociable des producteurs de 3 % à 4 % le 1^{er} mars 2003, et de 4 % à 6 % le 1^{er} avril. Le 1^{er} août, en raison du niveau de production, la quantité de quota non négociable a alors été ramenée à 4 %. Les producteurs se sont également vu allouer deux jours supplémentaires de production pendant les mois d'avril à juillet, et une journée supplémentaire pour les mois d'août à novembre.

CONVENTIONS DE MISE EN MARCHÉ DU LAIT

Nouvelles règles de qualité

Dans le but d'améliorer la qualité du lait mis en marché par les producteurs québécois, de nouvelles règles ont été intégrées aux conventions et sont mises en application depuis le 1^{er} août 2003. Ces modifications comprennent la diminution du niveau de bactéries totales tolérées dans le lait, l'instauration d'un taux de pénalité progressif pour le comptage des cellules somatiques, la mise en place d'un mécanisme de suspension de la collecte du lait pour les producteurs pénalisés de façon récurrente ainsi que la possibilité du versement d'une prime pour les producteurs offrant un lait de meilleure qualité si la moyenne provinciale en cellules somatiques (c.s.) passe sous les 250 000 c.s./ml.

Approvisionnement pendant les fêtes

Le 19 décembre, plus de 4 millions de litres de lait n'avaient pas encore été réquisitionnés par les usines pour la période des fêtes. La Fédération a dû déposer une demande d'ordonnance à la Régie des

marchés agricoles et alimentaires du Québec afin qu'elle oblige les transformateurs à recevoir les volumes de lait. La Fédération a aussi dénoncé cette situation publiquement et offert de donner ce lait plutôt que de le jeter. Une entente est finalement intervenue entre Agropur coopérative et la Fédération, sans que la Régie n'ait eu à trancher.

Soulignons que cinq usines ont également accepté le lait offert par les producteurs, pour un total de 96 660 litres, et ont transformé ce lait gratuitement pour le donner aux banques alimentaires.

COLORATION DE LA MARGARINE

En octobre 2003, l'appel interjeté par Unilever du jugement rendu par la Cour supérieure en mai 1999 sur la coloration de la margarine a été rejeté unanimement par la Cour d'appel qui n'a retenu aucun des arguments de la multinationale. Le 1^{er} décembre, Unilever déposait une demande d'autorisation d'appel auprès de la Cour suprême. La Cour ne s'est pas encore prononcée sur cette requête.



Producers were also allotted two additional production days for each of the months of April to July and an additional day in each of the months from August to November.

MARKETING AGREEMENTS

New quality rules

To improve the quality of milk marketed by Quebec producers, new rules were incorporated into the Marketing Agreements and became effective on August 1, 2003. The changes include a reduction in the tolerance level for total bacteria in milk, introduction of a progressive penalty rate for high somatic cell counts, implementation of a pickup suspension mechanism for producers who repeatedly infringe quality standards, and the possibility of paying a premium to producers shipping better-quality milk if the provincial average somatic cell (s.c.) count drops to under 250,000 s.c./ml.

Supply during the Christmas season

On December 19, over 4 million litres of milk had not been requisitioned by the plants for the Christmas period. The Federation tabled a petition with the Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec to oblige processors to receive this quantity of milk. The Federation also denounced this situation publicly and offered to give the milk away rather than throw it out. An agreement was finally reached between Agropur coopérative and the Federation without the Régie having to rule on the matter.

We should mention that five plants also accepted producers' offer to donate a total of 96,660 litres. The milk was processed free of charge by the plants and given to food banks.

MARGARINE COLOURING

In October 2003, Unilever's appeal of the Superior Court's May 1999 ruling on margarine colouring was unanimously rejected by the Court of Appeal, which did not consider any of the multinational's arguments. On December 1, Unilever filed an appeal authorization request with the Supreme Court of Canada. The Court has not yet ruled on this petition.

MILK DONATION

The total quantities of milk committed by producers for the milk donation program amounted to 437,843 litres for the 2003 dairy year. The plants processed these volumes free of charge during the year. The milk and dairy products were directed to over 350,000 needy people via the food banks. In addition to this volume, some 30,000 litres were donated in partnership with Natrel to the Grande Guignolée organized by the media, and 96,660 litres were donated during the Christmas Holidays.

DONS DE LAIT

La somme des volumes de lait engagés par les producteurs dans le cadre du programme de dons de lait s'élève à 437 843 litres pour l'année 2003. Les industriels ont transformé ce lait gratuitement au cours de l'année. Le lait et les produits laitiers ont été acheminés à plus

de 350 000 personnes dans le besoin, par l'entremise des banques alimentaires et des moissons. À ce volume s'ajoute les quelque 30 000 litres donnés en partenariat avec Natrel lors de la Grande Guignolée des médias et un volume de 96 660 litres offerts durant la période des fêtes.

POUR QUE NOTRE MODÈLE AGRICOLE ÉQUITABLE RAYONNE AU-DELÀ DE NOS FRONTIÈRES

PAR LA VOIX D'UPA DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (UPADI), NOTRE MODÈLE AGRICOLE ÉQUITABLE – LA MISE EN MARCHÉ COLLECTIVE ET LA GESTION DE L'OFFRE – FAIT SON CHEMIN À TRAVERS LE MONDE. ASSOCIÉE AUX PARTENAIRES QUÉBÉCOIS SOUS GESTION DE L'OFFRE, UPADI ŒUVRE À LA CRÉATION D'UN MOUVEMENT MONDIAL POUR UNE AGRICULTURE ÉQUITABLE.

À LA BASE DE CETTE MOBILISATION, SIX GRANDS PRINCIPES: LE DROIT À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE; LE DROIT DE PROTÉGER L'AGRICULTURE FAMILIALE; LE DROIT À UN PRIX ÉQUITABLE POUR LES PRODUITS DE LA FERME; LE DROIT DE PROTÉGER L'INTÉGRALITÉ DU TERRITOIRE NATIONAL ET AGRICOLE; LE DROIT DE PROTÉGER LE MARCHÉ NATIONAL.



FOR OUR FAIR AGRICULTURAL MODEL TO SPREAD BEYOND OUR BORDERS

THROUGH UPA DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (UPADI), OUR FAIR AGRICULTURAL MODEL, COLLECTIVE MARKETING AND SUPPLY MANAGEMENT, IS MAKING HEADWAY AROUND THE WORLD. UPADI, IN ASSOCIATION WITH QUEBEC PARTNERS UNDER SUPPLY MANAGEMENT, IS WORKING TO CREATE A WORLDWIDE MOVEMENT FOR FAIR AGRICULTURE.

THIS MOBILIZATION EFFORT IS BASED ON SIX MAJOR PRINCIPLES: THE RIGHT TO FOOD SECURITY, THE RIGHT TO PROTECT THE FAMILY FARM; THE RIGHT TO A FAIR PRICE FOR FARM PRODUCTS; THE RIGHT TO PROTECT THE INTEGRITY OF THE NATIONAL AND AGRICULTURAL LAND BASE; THE RIGHT TO PROTECT NATIONAL MARKETS.